

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**1<sup>ère</sup> année de Formation Professionnelle**  
**Année 2022-2023**

**TOUS LES CHAMPS SONT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

**ÉTUDIANT(E)**

NOM / Prénom :

Adresse :

CP-Ville :

Tél. portable :

Email :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

**ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

Diplôme :

Date :

## **PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION**

### **DÉROULEMENT DE L'INSCRIPTION**

Le dossier d'inscription **recto/verso** dûment complété

Une lettre de motivation manuscrite ainsi qu'un Curriculum Vitae

Copie des Diplômes Universitaires ou Diplôme d'Etat (Masseur-Kinésithérapeute, Infirmière...)

Une photocopie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité + 2 photos d'identité

Certificat de vaccination (obligatoire) DTP + COVID-19 : Pass vaccinal à jour

La lettre d'acceptation signée des règlements intérieur, des examens et des cliniques datée et signée.

A remettre après inscription définitive :

L'attestation d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle Étudiant en Ostéopathie ».

Nous vous recommandons « La Médicale », partenaire du CSO-Toulouse, gratuite pour nos étudiants.

Cette dernière doit être à jour dès le premier jour de la rentrée.

La demande d'inscription au CSO-Toulouse est définitive à réception du présent dossier, dûment complété, accompagné des pièces administratives à fournir et du mandat de prélèvement SEPA, dûment complété et signé, accompagné du RIB sur lequel seront prélevées les échéances relatives au coût de la formation.

Après réception du dossier de demande d'inscription, nous vous confirmerons par écrit que votre dossier est complet. Nous vous proposerons alors un entretien de motivation dans un délai minimum de 14 jours qui permettra de décider de votre admission.

**La remise auprès du secrétariat d'un chèque de 180 € correspondant aux frais administratifs, encaissé à l'issue de l'entretien et d'un autre chèque de 1 000 € (déduit du coût annuel de la formation) avant le début de l'entretien sera exigée.**

**Ce dernier ne sera encaissé qu'après confirmation de la validation de votre inscription.**

L'avance du coût de la formation permet de ne pas attribuer cette place à un autre étudiant.

## COÛT ANNUEL DE LA FORMATION

Le coût annuel de la formation varie selon le nombre d'heures de formation à dispenser, des dispenses d'unités d'enseignement éventuellement accordées au regard de votre diplôme d'Etat (spécialités).

### Modalités d'inscription :

La demande d'inscription au CSO-Toulouse est définitive à réception du présent dossier, dûment complété, accompagné des pièces administratives et :

- du Mandat de Prélèvement SEPA, dûment complété et signé, accompagné du RIB sur lequel seront prélevés les échéances relatives au coût de la formation.

SPÉCIALITÉS	COÛT ANNUEL
Médecin	4 510 €
Masseur-Kinésithérapeute	5 620 €
Sage-femme	6 040 €
Infirmier	6 670 €

Spécialités	Paiement comptant par <u>prélèvement SEPA</u> le 30 novembre au plus tard		Paiement en 3 fois par <u>prélèvement SEPA</u>		Paiement mensuel par <u>prélèvement SEPA</u> (septembre à juin)	
	Médecin *	3 510 €		3 x 1 170 €		10 x 351 €
Kinésithérapeute*	4 620 €		3 x 1 540 €		10 x 462 €	
Sage-femme *	5 040 €		3 x 1 680 €		10 x 504 €	
Infirmier *	5 670 €		3 x 1 890 €		10 x 567 €	

### **\*Choix à cocher obligatoirement**

Le soussigné accepte les conditions générales de vente.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature de l'étudiant

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable financier

Précédée de la mention « lu et approuvé »

### CADRE RESERVÉ AU CSO

Suite donnée à la candidature :     Admissible             Liste d'attente             Refusé

Date :

Signature du Directeur du CSO-Toulouse :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CONSERVATOIRE SUPERIEUR D'OSTEOPATHIE – TOULOUSE

<p><b>DISPOSITION GÉNÉRALES</b></p> <p>Les conditions générales de ventes constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre le Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie de Toulouse (CSO-Toulouse) dont le siège social est situé au 1 avenue de l'Europe, 31400 TOULOUSE et ses clients (ci-après dénommés « l'étudiant ») dans le cadre de la vente de prestations de services. Elles s'appliquent à toutes les formations proposées par le CSO-Toulouse qui se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales.</p> <p>Les conditions générales de ventes sont mises à disposition de l'étudiant, sur le site internet <a href="http://www.cso-toulouse.fr">www.cso-toulouse.fr</a> et peuvent être remises à la demande de l'étudiant.</p> <p><b>DISPOSITIONS LEGALES</b></p> <p>Le CSO-Toulouse est un établissement d'enseignement supérieur privé indépendant qui propose un enseignement complet pour les bacheliers et les professionnels de santé (kinésithérapeutes, médecins...).</p> <p>Son siège social est situé au 1 avenue de l'Europe, 31400 TOULOUSE.</p> <p>Numéro de Siret 510 555 394 00020</p> <p>Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet sous le numéro 73310752131 – Code APE 8542 Z</p> <p><b>INSCRIPTION</b></p> <p>L'étudiant doit remplir un dossier d'inscription. L'inscription est effectuée au nom de l'étudiant figurant sur le bulletin d'inscription. Si l'étudiant est mineur le jour de la signature du contrat et de ses annexes, la signature d'un parent est obligatoire.</p> <p><b>TARIFS</b></p> <p>Les frais de scolarité sont indiqués sur le bulletin d'inscription. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 261-4 4 du Code général des impôts).</p> <p><b>CONDITIONS DE PAIEMENT</b></p> <p>Le règlement de l'intégralité des frais de scolarité, est à effectuer au plus tard le 15 juin de l'année académique en cours.</p> <p>Un acompte est à payer à la signature du bulletin d'inscription. Puis l'étudiant choisit soit un paiement comptant, un paiement en 3 fois ou un paiement en 10 fois, par prélèvement SEPA.</p> <p>Le responsable financier co-signe le bulletin d'inscription.</p> <p><b>REGLEMENTS INTERIEURS</b></p> <p>Remis à l'étudiant avec le bulletin d'inscription, l'étudiant inscrit déclare avoir lu et s'engage à respecter les règlements intérieur, des examens et des cliniques du CSO-Toulouse.</p>	<p><b>CONDITIONS DE RETRACTATION</b></p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, l'étudiant dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le contrat est considéré comme conclu à réception du paiement des frais d'inscription par le CSO-Toulouse.</p> <p>Pour exercer son droit de rétractation, l'étudiant doit informer le CSO-Toulouse de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation, par lettre recommandée avec accusé de réception.</p> <p>Toute rétractation notifiée dans le délai de quatorze jours donnera lieu à un remboursement par le CSO-Toulouse de tous les paiements reçus, au plus tard 2 semaines à compter du jour où il sera informé de la décision de rétractation de l'étudiant.</p> <p><b>LITIGES ET MEDIATION</b></p> <p>En cas de litige et après avoir saisi le service clientèle du professionnel, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de ce professionnel.</p> <p>Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :</p> <p>BAYONNE MEDIATION 32 rue du Hameau 64200 BIARRITZ <a href="http://www.bayonne-mediation.com">www.bayonne-mediation.com</a></p> <p><b>Traitement des Reclamations</b></p> <p>Les réclamations sont à adresser soit par courrier au CSO-Toulouse au 1 avenue de l'Europe, 31400 TOULOUSE, soit par mail à <a href="mailto:secretariat@cso-toulouse.fr">secretariat@cso-toulouse.fr</a>. Elles sont traitées dans un délai de 10 jours ouvrables.</p>	<p><b>OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE</b></p> <p>Conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation qui dispose que « lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.</p> <p>Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur. »</p> <p>Vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur le site internet <a href="http://www.bloctel.gouv.fr">www.bloctel.gouv.fr</a>.</p> <p><b>CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES</b></p> <p>Les données personnelles, recueillies sur le site internet du CSO-Toulouse et le bulletin d'inscription, sont utilisées dans le cadre de l'élaboration du dossier administratif de l'étudiant, de la gestion et du suivi de la formation par le CSO-Toulouse. Conformément à la réglementation française et européenne, elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité qui peut être exercé par courrier au 1 avenue de l'Europe, 31400 TOULOUSE ou à l'adresse mail <a href="mailto:secretariat@cso-toulouse.fr">secretariat@cso-toulouse.fr</a>.</p> <p>Dans le cadre de ses activités, le CSO-Toulouse peut être amené à réaliser ou faire réaliser des photographies, des vidéos représentant un étudiant ou un groupe d'étudiants. Ces photographies et vidéos peuvent être destinées à la brochure, le site internet, les réseaux sociaux de type Instagram, Facebook du CSO-Toulouse.</p> <p>L'étudiant peut à tout moment revenir sur cette autorisation en s'adressant par courrier au CSO-Toulouse au 1 avenue de l'Europe, 31400 TOULOUSE. La prise en considération de cette demande sera effective 10 jours après la réception du courrier. Cependant, si une représentation de l'image de l'étudiant se trouve sur des supports de communication pour lequel le retrait est difficile ou préjudiciable pour le CSO-Toulouse (par exemple réédition des brochures) le CSO-Toulouse pourra faire usage de ces supports jusqu'à l'édition de nouveaux supports sans la représentation de l'image dont il est demandé le retrait.</p>
---	--	---